

## Présentation synthétique du BP 2024

Le conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, s'est réuni le 13 novembre 2023 pour débattre des orientations budgétaires pour 2024.

Le projet de budget primitif (BP) pour 2024 qui vous est aujourd'hui proposé s'inscrit pleinement dans le cadre des orientations budgétaires, avec :

- Un contexte d'élaboration qui tient compte des principaux enjeux financiers auxquels sont confrontés les collectivités dans le prolongement des crises économiques, énergétiques, sociales, migratoires et environnementales et des réformes fiscales successives, à savoir :
  - Des recettes de fonctionnement non territorialisées et plus dépendantes de la conjoncture économique. En effet, les ressources fiscales représentent 69,2% des recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace pour 2024 et proviennent majoritairement de la fraction de TVA (525,4 M€ au BP 2024) et des produits issus des DMTO (260 M€ au BP 2024). Les ressources des départements sont ainsi très dépendantes de la conjoncture économique, puisqu'il s'agit de recettes pro-cycliques.
  - Depuis 2023, la TVA nationale est la première recette fiscale des collectivités territoriales. Le dynamisme projeté du produit de TVA dans le cadre du projet de loi de programmation de finances publiques (PLPFP) 2023-2027 (+4,5%) est cependant envisagé avec prudence par la Collectivité européenne d'Alsace compte tenu du contexte économique marqué par une projection de croissance peu dynamique en 2024, et d'une prévision de TVA pour 2023 revue largement à la baisse par le gouvernement en 2023 (révision à +3,7% contre +5,1% annoncé fin 2022).
  - Par ailleurs, les produits issus des DMTO sont envisagés en forte diminution par rapport à 2023 dans le prolongement du fléchissement du marché immobilier. Pour rappel, à fin septembre 2023, le produit cumulé issu des DMTO est en diminution de -14,3% en Alsace par rapport à 2022 (contre -21% en France).
  - Le coût de l'énergie impacte toujours durablement la section de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 (+10M € par rapport au CA 2022) bien qu'en net diminution par rapport au BP 2023 (-30 M€). Cela est permis grâce à notre politique d'achat énergétique, notre stratégie environnementale et énergétique et notre politique d'incitation à moins consommer faite aux collèges publics, à travers la mise en place du dispositif « bonus énergie » (6 M€ économisés en 2023 à ce titre) ;
  - Un maintien de la prestation d'allocation du revenu de solidarité active (RSA) à hauteur de 260 M€ en 2024 comme au BP 2023. Depuis 2021, l'évolution du nombre de foyers allocataires s'est traduite positivement, sous l'effet de la conjoncture nationale favorable et de l'investissement conséquent de la Collectivité pour orienter rapidement vers l'emploi et l'insertion les nouveaux entrants dans le RSA et soutenir des dispositifs innovants (« Emplois aidants » d'Emmaüs). Au mois d'août 2023, le territoire alsacien comptait 39 641 foyers allocataires, en baisse de -1,5% depuis le début de l'année, de -0,1% sur une année glissante et d'une baisse de -12,8% depuis le 1er janvier 2021, date de création de la Collectivité européenne d'Alsace.
  - Par ailleurs, en plus des mesures en faveur du soutien au pouvoir d'achat et de la lutte contre l'inflation dans le prolongement des décisions gouvernementales (point d'indice revalorisé de +3,5% en 2022, puis +1,5% en 2023), le BP 2024 traduit financièrement en année pleine les efforts de la collectivité depuis sa création en faveur de l'attractivité des métiers, et notamment ceux du social, à travers l'évolution du référentiel unique des métiers et l'harmonisation du système de prime annuelle.

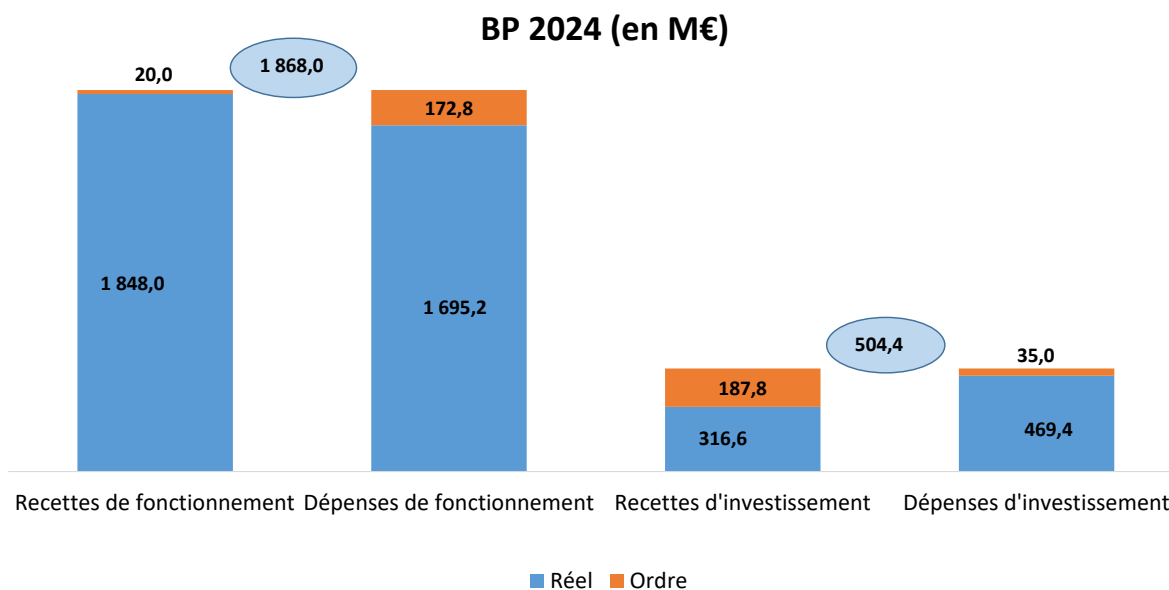
- Face à ces enjeux économiques et financiers, la Collectivité européenne d'Alsace peut s'appuyer sur une situation financière saine avec un budget maîtrisé autour des grands principes budgétaires suivants : la sobriété des charges courantes, des « coûts évités », la préservation du niveau d'épargne, la maîtrise de l'endettement et la sécurisation d'un haut niveau d'investissement.
- Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace entend affirmer ses principes d'intervention autour de la mise en œuvre d'un Service public Alsacien efficient qui accompagne nos priorités politiques, nos territoires et inscrit l'action de l'administration au plus proche des citoyens, à travers :
  - La déclinaison opérationnelle de nos priorités politiques et de notre partenariat renforcé avec le bloc local et l'ensemble des forces vives du territoire pour un montant budgété à hauteur de 1 670,9 M€ au BP 2024 :

PRIORITES	BP 2024 (en réel) (en M€)
Protéger l'enfance	296,3 M€
Lutter contre les précarités	826,6 M€
La jeunesse citoyenne et engagée	186,2 M€
S'engager en faveur de la transition énergétique	44,7 M€
Développer les mobilités	153,9 M€
Accompagner nos partenaires et les territoires	52,6 M€
La culture alsacienne	35,7 M€
Santé et innovation	4,9 M€
SIS	70,0 M€
<b>TOTAL</b>	<b>1 670,9 M€</b>

- Le soutien aux communes et EPCI alsaciens avec un fonds contractualisé à hauteur de 150 M€ pour la période 2023-2025, et 3 M€ de subventions d'équipement pour les structures de santé publique sur la même période. Par ailleurs 4 M€ seront consacrés à nos SIS en 2024, afin de répondre aux enjeux de sécurité et de protection de nos territoires.

Au final, la stratégie financière de la Collectivité européenne d'Alsace, saluée par l'agence de notation Moody's au cours des trois dernières années à travers l'obtention de la note Aa3/Prime- 1, se résume ainsi :

- Un budget consacré aux solidarités représentant 65,8% de la section de fonctionnement pour un montant total de 1 115,9 M€, en augmentation de +22,1 M€ entre le BP 2023 et le BP 2024, soit +2%.
- Une gestion rigoureuse qui permet de préserver une situation financière saine et solide, avec une épargne brute projetée à 152,7 M€ (contre 143,1 M€ au BP 2023).
- Des recettes propres d'investissement et une épargne nette d'un montant total de 78,4 M€ qui permet de déployer une capacité d'investissement de 317,1 M€.
- Un besoin d'emprunt en diminution par rapport à l'emprunt inscrit au budget de l'an dernier : 158,0 M€ pour 74,4 M€ remboursés ce qui permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de conserver une excellente capacité de désendettement, au maximum de 4 ans à fin 2024 afin de financer son plan pluriannuel d'investissement (PPI).
- Au final, le budget total de la Collectivité européenne d'Alsace s'établit à 2 164,6 M€, soit 2 372,2 M€ en tenant compte des écritures d'ordre.

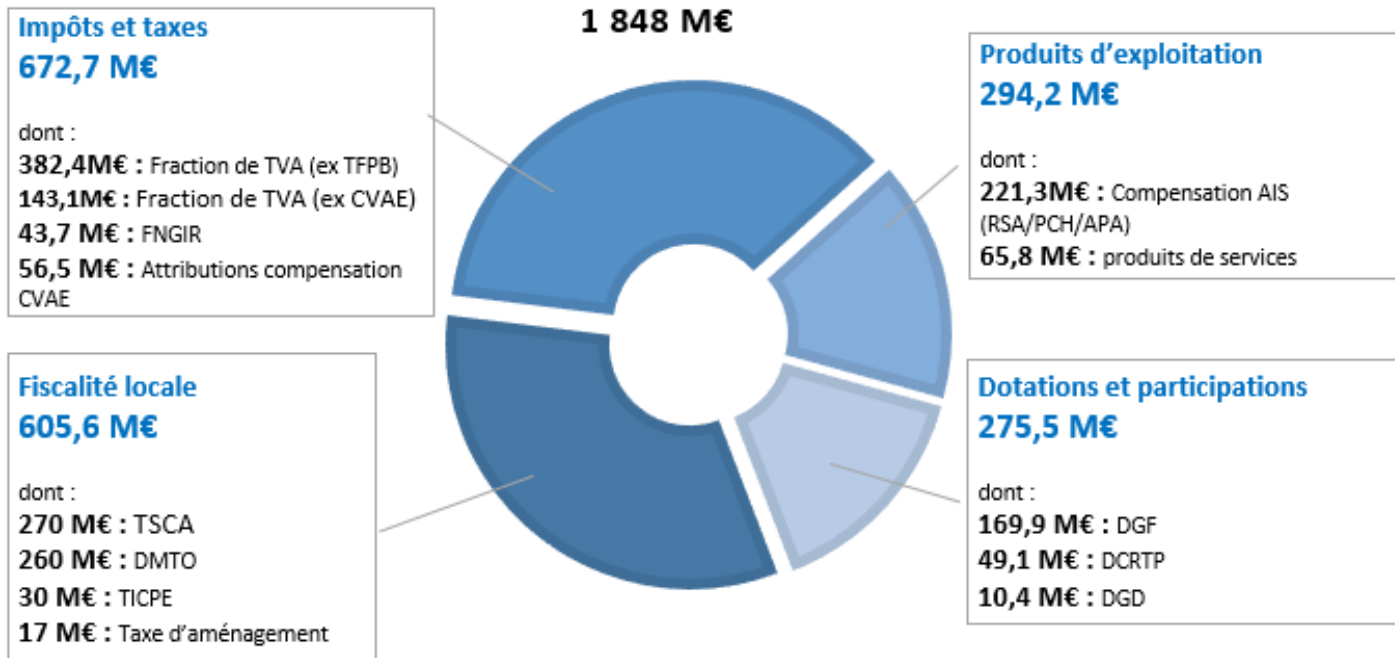


## I. UN BUDGET MAITRISE POUR REpondre AUX NOMBREUX DEFIS

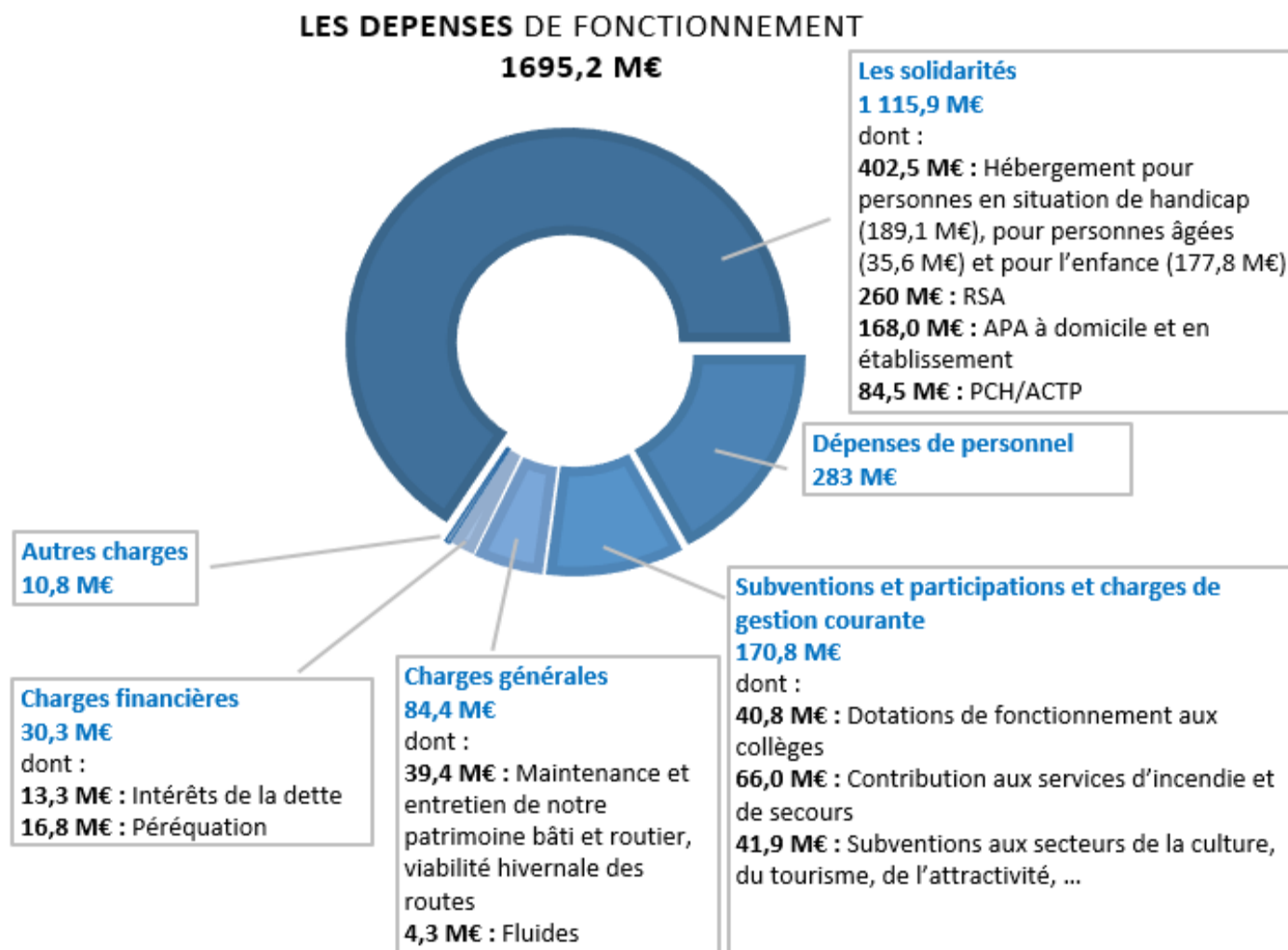
### A. Les recettes de fonctionnement

#### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**1 848 M€**



## B. Les dépenses de fonctionnement



## C. Une capacité d'autofinancement préservée

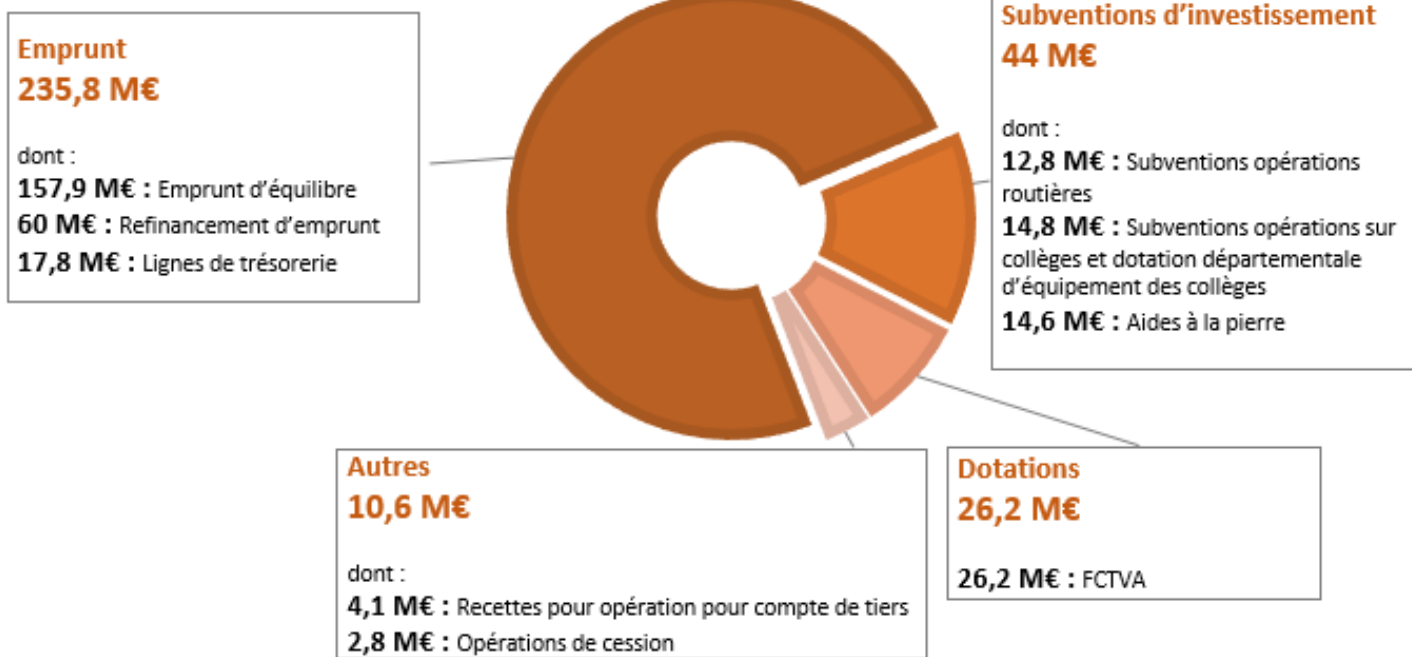
La gestion rigoureuse de la section de fonctionnement permet de préserver une situation financière saine et solide de la Collectivité européenne d'Alsace, avec une épargne brute projetée à 152,7 M€.

Ce montant permet de couvrir le remboursement en capital de la dette d'un montant de 74,4 M€ en 2024, et ainsi de générer une épargne nette de 78,4 M€, laquelle contribuera directement au financement des dépenses d'équipement d'un montant de 317,1 M€.

## II. UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR L'ALSACE

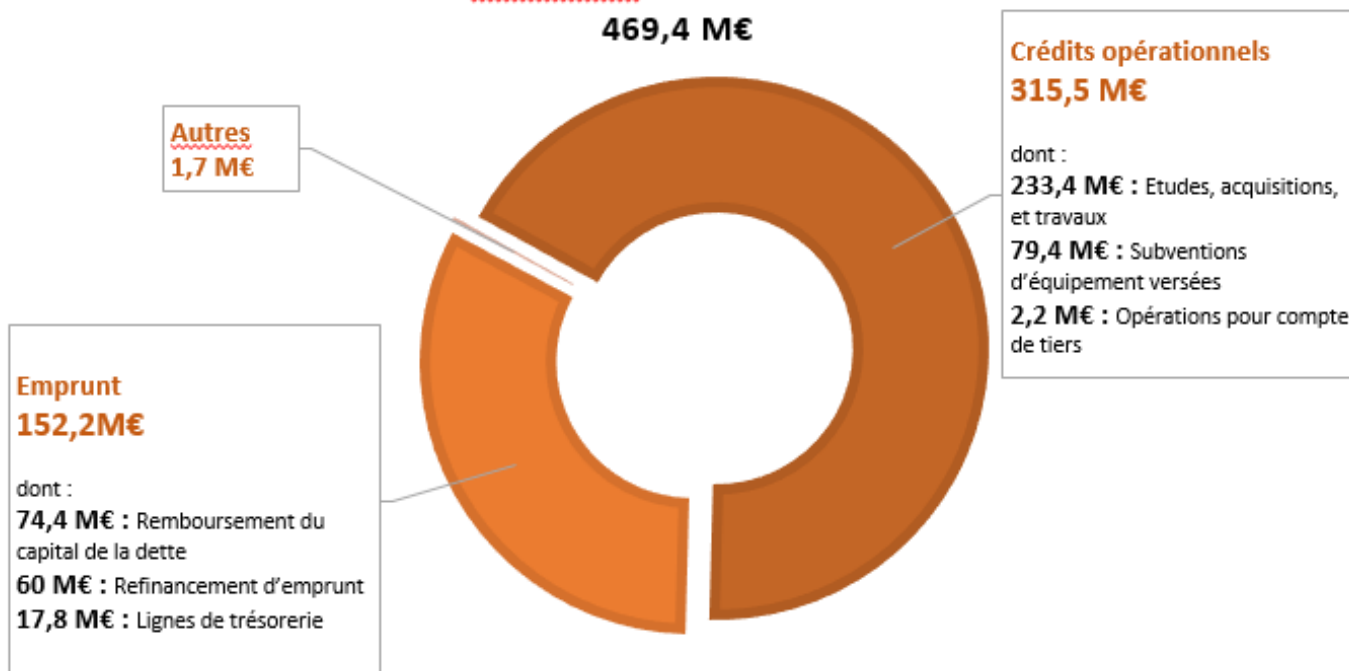
### A. Les recettes d'investissement

#### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 316,6 M€



### B. Les dépenses d'investissement

#### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 469,4 M€



Les recettes propres d'investissement, l'épargne nette, d'un montant total de 78,7 M€, permettent de déployer une capacité d'investissement de 317,1 M€ qui se décline principalement autour des thématiques suivantes :

- **117 M€ au titre des infrastructures routières** pour financer les opérations portant sur le réseau routier national non concédé transféré à la Collectivité européenne d'Alsace et la réalisation des projets routiers stratégiques pour l'Alsace, à savoir notamment l'aménagement du Technoport au niveau de la RD105/A35/RD66 à Saint-Louis (9,9 M€), à l'opération RD 14/RD 133 – Saverne Bouxwiller (6,7 M€), à l'aménagement des traverses en agglomération (6 M€), ainsi qu'à la liaison RD66/RD 35 à Vieux-Thann (2,2 M€) ;
- **73,8 M€ au titre de la réhabilitation, de la modernisation et de la rénovation thermique des collèges**. On peut citer les opérations suivantes : la restructuration du collège de Bischwiller (5 M€), la restructuration du collège de Bischheim (4,5 M€), la restructuration du collège Saint-Exupéry de Mulhouse (4,4 M€), la reconstruction du collège Solignac à Strasbourg (3,5 M€), la restructuration du collège Kleber à Haguenau (3 M€), la rénovation thermique du collège Leclerc à Schiltigheim (3 M€), la rénovation thermique du collège Lezay à Strasbourg (3 M€), ... ;
- **38,1 M€ au titre des contractualisations et de la conception**, en lien avec les partenaires locaux, des conditions **d'une politique de développement territorial** à l'échelle de l'Alsace, ainsi que pour agir pour la sécurité de nos territoires ;
- **22,6 M€ au titre de la rénovation et de l'amélioration des conditions d'accueil de nos usagers et de nos agents**. On peut citer les opérations suivantes : la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une vingtaine de sites en 2024 (3,7 M€), la restructuration du centre d'entretien et d'intervention de Wasselonne (2 M€), de Schirmeck (1,3 M€) et de Sarre-Union (1 M€), la rénovation du Bastion de l'Etoile au Château de Haut-Koenigsbourg (1,8 M€), la rénovation du Hangar Parapluie au Carreau Rodolphe d'Ungersheim (1,5 M€), la restructuration du Foyer de l'enfance (0,6 M€), la construction du pôle social de Colmar (0,5 M€), ... ;
- **20 M€ au titre de l'habitat** pour financer les aides à la pierre ;
- **7,2 M€ au titre de l'environnement et de la transition énergétique** avec notamment les travaux portant sur les grands équipements hydrauliques pour la préservation de l'eau et la production d'hydroélectricité (3,5 M€), le plan de relance relatif à la silviculture (0,6 M€), les travaux de valorisation des espaces naturels sensibles « bois et forêts » (0,4 M€), le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) (0,3 M€), ... ;
- **7,1 M€ au titre de l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes âgées en EHPAD** et de leur maintien à domicile à travers le dispositif d'aide à l'aménagement et à l'adaptation de leur logement, ainsi **que celles des personnes en situation de handicap** ;
- **6,2 M€ au titre du patrimoine culturel** ;
- **5,6 M€ au titre de l'éducation, de la jeunesse et du sport** ;
- **3,4 M€ pour les opérations foncières** qui permettent de construire nos futurs collèges et routes ;
- **2,1 M€ au titre de l'attractivité, du tourisme et de l'Europe** ;
- **1,4 M€ au titre de la santé publique**.

### C. Une gestion maîtrisée de la dette

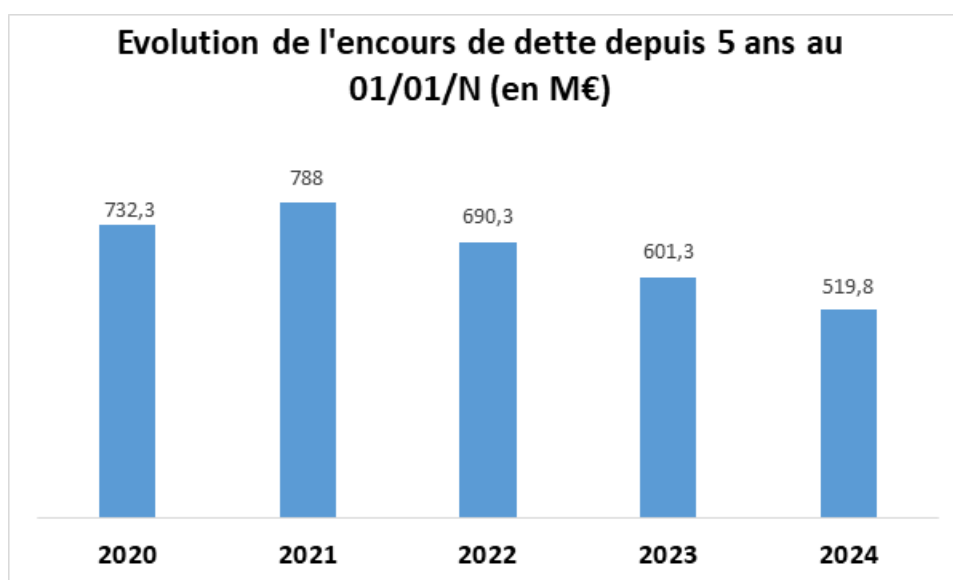
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 519,8 M€, soit un désendettement de 81,5 M€ sur l'ensemble de l'année 2023.

En 2023, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire. L'autofinancement a financé l'intégralité des investissements de la Collectivité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette de la Collectivité européenne d'Alsace s'élève à 519,8 M€, soit un désendettement de 81,5 M€ sur l'ensemble de l'année 2023.

En 2023, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, la Collectivité européenne d'Alsace n'a pas eu recours à l'emprunt bancaire. L'autofinancement a financé l'intégralité des investissements de la Collectivité.

La Collectivité européenne d'Alsace présente un encours de dette par habitant de 267 € au 31/12/2023, contre une moyenne de 566,9 € pour l'ensemble des départements au 31/12/2022.

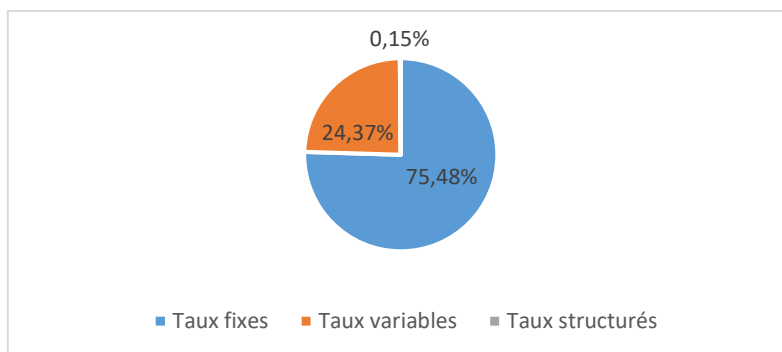


En 2024, l'inscription d'emprunt représente un montant de 158,0 M€ et un remboursement de capital de la dette à hauteur de 74,4 M€, portant l'encours de dette prévisionnel à 445,4 M€ (hors emprunt nouveau). La capacité de désendettement devrait se situer à près de 4 années au 31/12/2024, soit un niveau nettement en deçà du seuil d'alerte de 10 années défini dans la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

S'agissant des intérêts prévus en 2024, ils sont évalués à 13 M€, soit une augmentation de +1 M€ par rapport à 2023, en lien avec le marché très volatil des taux d'intérêt. Le taux d'intérêt moyen pondéré de la Collectivité européenne d'Alsace s'élevait, au 31/12/2023, à 2,3 %, témoignant des bons choix de gestion opérés par la Collectivité en matière de dette.

Au global, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la part de taux fixe est de 75,48% (contre 72% au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une hausse de la part de taux fixe de 3,48%), la part de taux variable de 24,37%, et la part des taux structurés de 0,15%.

**Dettes par type de risque au 31/12/2023**



En parallèle, la Collectivité européenne d'Alsace pourra profiter des taux préférentiels offerts par la Banque européenne d'Investissement (BEI) de Luxembourg en lien avec le contrat-cadre d'emprunt signé le 19 octobre 2021 pour un montant de 175 M€ afin de financer ses investissements concernant les collèges et la rénovation énergétique des bâtiments.